



Zoom

INDICATEURS-CLÉS DU TRIMESTRE

Indice des prix des produits alimentaires

➔ production agricole : - 0,6%

➔ IPAMPA* : + 1,3%

➔ production agroalimentaire : - 0,1%

➔ consommation alimentaire : + 0,7%

*Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole
(2^e trimestre 2018)

Commerce extérieur agricole et agroalimentaire

➔ solde commercial français : 1 811 M€

➔ solde commercial Hauts-de-France : 38 M€
(2^e trim. 2018)

➔ Cours du baril de pétrole Brent : 76,42 \$
+ 3% sur un trimestre (30/10/2018)

➔ Cotation Euro-Dollar : 1 € = 1,14 \$
- 2,5% sur un trimestre (30/10/2018)

➔ Croissance du PIB : + 0,4% (3^e trim. 2018)

➔ Déficit budgétaire : - 2,5% du PIB

➔ Dette publique : 99 % du PIB
(2^e trimestre 2018)

COMPTES DE L'AGRICULTURE 2017 : une position de leader européen qui s'étiolé pour l'agriculture française ?

Avec 17% de la production agricole européenne, la France confirme en 2017 sa position de premier pays agricole européen. Néanmoins, les positions françaises se dégradent depuis les années 2000 et le pays doit s'adapter à un contexte européen de plus en plus concurrentiel et spécialisé.

Depuis 2000, la part de la production française dans la production agricole européenne est passée de 19% à 18%

Au premier rang des pays agricoles européens, tant pour les productions animales que végétales, la France est aujourd'hui talonnée par ses partenaires. Si en 2017, le pays reste leader pour les productions de céréales, de vin et de volaille, il est désormais surpassé par l'Allemagne pour les productions de bétail et de plantes fourragères.

À noter que la France n'est que le second pays européen en termes de valeur ajoutée générée par l'activité agricole (16% de la valeur ajoutée européenne) derrière l'Italie (17% de la valeur ajoutée européenne).

Une concurrence accrue des nouveaux états membres impactant particulièrement l'agriculture française

Entre 2000 et 2015, les bénéfices du marché commun et les aides communautaires allouées

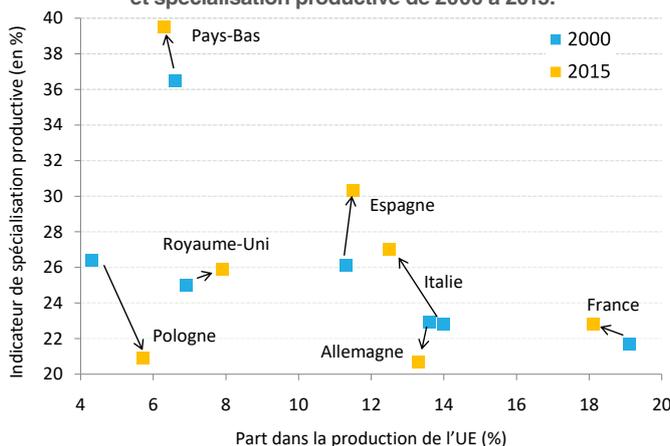
aux nouveaux états membres ont contribué à faire converger les agricultures européennes. En 15 ans, la production agricole des 10 pays entrés dans l'Union en 2004 a augmenté deux fois plus vite que celle des anciens états membres (70% contre 30%) ; leur part dans la production européenne passant de 12,2% à 15,4%. Les hausses de production concernent principalement les produits phares de l'agriculture française. Ainsi, la production de céréales et de plantes industrielles a plus que doublé dans les nouveaux états membres (notamment dans les pays baltes et la Slovaquie). De même, la production de volailles a été multipliée par 4 en Pologne.

Une spécialisation croissante pour une plus grande compétitivité dans les anciens Etats membres

Afin de s'adapter à ce nouveau contexte, les grandes puissances agricoles européennes renforcent leur position sur les productions pour lesquelles elles détiennent des avantages comparatifs. L'Espagne a ainsi augmenté sa production de fruits tropicaux ou d'olive, produits peu soumis à la concurrence des nouveaux états membres. De même, le Royaume-Uni se spécialise davantage dans la production de viande et l'Italie dans la production de vin.

En revanche, même si elle renforce ses positions sur les productions de céréales et de plantes industrielles, la France reste un pays relativement généraliste par rapport aux autres anciens états membres (excepté l'Allemagne).

Une agriculture européenne de plus en plus spécialisée Part de chaque pays dans la production agricole européenne et spécialisation productive de 2000 à 2015.



Source : INSEE

Lecture : la part de la France dans la production agricole européenne est passée de 19% à 18% entre 2000 et 2015. Sur la même période, l'indicateur de spécialisation productive est passé de 21,7% à 22,8%. Une augmentation de cet indicateur traduit une tendance à la spécialisation de la production tandis qu'une baisse est le signe d'une tendance au rapprochement par rapport aux autres États membres.



COMPÉTITIVITÉ

Première place pour la filière laitière française

Cette année encore, la filière laitière française se classe comme la plus compétitive devant la Nouvelle-Zélande et l'Irlande. Toutefois, la veille concurrentielle met également en évidence certains facteurs impactant négativement la compétitivité de la France.

La France conserve la tête du classement malgré une conjoncture difficile en 2016.

Les deux dernières années de crise qui ont durement touché la filière laitière française ont également impacté ses principaux concurrents (ralentissement des échanges mondiaux, baisse des cours, recul de la collecte...). C'est notamment le cas de l'Allemagne mais surtout de la Nouvelle-Zélande qui, exportant 95% de sa production laitière, est particulièrement sensible à la variation des cours des marchés mondiaux.

Avec 10% des exportations mondiales de produits laitiers, la filière française se démarque de ses concurrents par la diversité de ses marchés à l'export et sa présence sur les grandes zones porteuses. De plus, la forte implantation des 3 leaders laitiers français (Lactalis, Danone, Sodiaal) à travers le monde est un atout pour conquérir de nouveaux marchés. La France obtient également de très bons résultats en ce qui concerne la durabilité des ressources, la maîtrise technique (une offre polyvalente et régulière) et l'organisation des filières.



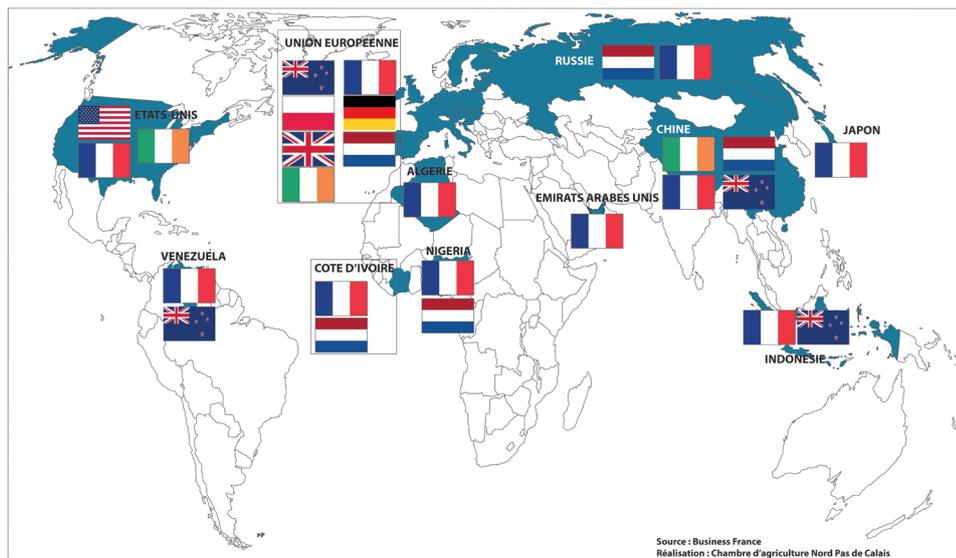
Qu'est-ce que l'outil veille concurrentielle ?

La veille concurrentielle de 2018 (réalisée par France Agrimer à partir des données de 2016) se base sur 42 indicateurs répartis sur 7 axes :

- macroéconomie (démographie, coût du travail...)
- maîtrise des facteurs naturels et durabilité des ressources
- potentiel de production
- organisation des filières
- maîtrise technique
- portefeuille des marchés
- capacité à conquérir les marchés.

Le classement final est élaboré en pondérant et combinant ces différents indicateurs.

Point fort de la France : sa présence sur l'ensemble des 11 zones porteuses Implantations industrielles des 3 leaders de chaque pays étudié dans les zones porteuses en 2016



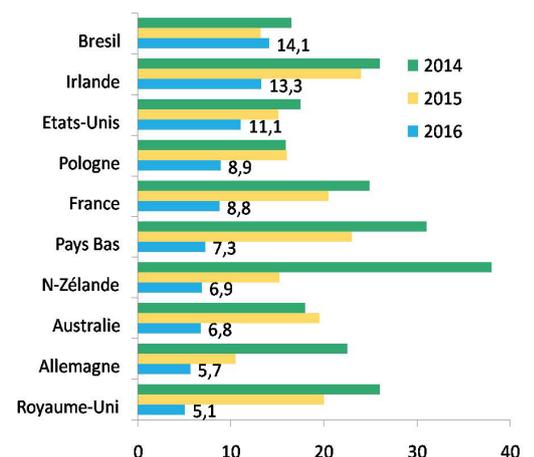
Source : Business France
Réalisation : Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais

Des points faibles qui impactent négativement la compétitivité de la filière laitière française.

Les axes de compétitivité « potentiel de production » et « macroéconomie » mesurés dans la note finale de la veille sont les seuls pour lesquels la France n'arrive pas dans le trio de tête.

En ce qui concerne, par exemple, le potentiel de production la France est reléguée de la 2^{ème} à la 6^{ème} place en un an. Ce déclasserment s'explique en partie par une diminution de la production laitière française (- 2% entre 2014 et 2016) face à l'Irlande ou aux Pays-Bas qui, en prévision d'une hausse de la demande mondiale, continuent d'augmenter leur production (respectivement + 18% et + 15% depuis 2014). Le potentiel de production d'un pays est aussi analysé via « la marge sur coût alimentaire » (prix du lait payé au producteur moins coût alimentaire) qui incitera les producteurs à plus ou moins produire. Or sur cet indicateur, qui est celui qui possède le plus grand coefficient dans la veille, la note de la filière laitière française se dégrade fortement. En effet, contrairement au Brésil ou aux Etats-Unis, la France ne peut pas compter sur un prix du lait stable grâce à un marché intérieur fort. La chute des cours mondiaux a donc eu un fort impact sur la marge des producteurs français.

Un point faible : les marges des producteurs Marque moyenne sur coût alimentaire de 2014 à 2016 (€/100 kg)



Source : Business France, traitement CA NPDC

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La croissance ne s'essouffle pas

Les achats de produits alimentaires biologiques en France ont été multipliés par 3 en 10 ans. Afin de répondre au mieux à cette demande en constante évolution, plus de 54 000 opérateurs et producteurs sont engagés dans l'agriculture biologique en 2017 dont environ 2 000 dans les Hauts-de-France. Notre région ne se classe cependant qu'au 11^{ème} rang des régions françaises productrices de bio.

Près de 37 000 producteurs français dans une démarche bio en 2017

Au total, plus de 1,2 million d'hectares sont certifiés bio en France, soit une hausse de 17% par rapport à 2016. Ce dynamisme, porté par l'entrée en production bio du grand nombre d'exploitations converties en 2015, s'accompagne également d'une hausse du nombre d'opérateurs (+ 2 500 préparateurs, distributeurs ou importateurs).

Si l'année 2017 enregistre une réduction des surfaces en première année de conversion, c'est avant tout dû à un changement des filières impliquées plutôt qu'à une baisse du nombre d'engagés. En effet, alors que les conversions amorcées en 2015 concernaient en majorité des exploitations orientées grandes cultures et surfaces fourragères, les nouvelles conversions impliquent davantage des filières nécessitant moins de surface (arboriculture, maraîchage et viticulture). À titre d'exemple, entre 2016 et 2017, les surfaces en première année de conversion sont en hausse de 42% pour les légumes frais et de 45 % pour la vigne (contre respectivement 0% et 5% pour les grandes cultures et les surfaces fourragères).

Les productions animales biologiques connaissent, également, une croissance soutenue en particulier pour les élevages laitiers (+ 27% de vaches laitières par rapport à 2016) et pour la filière porcine qui bénéficie d'un nouvel élan (un cheptel en hausse de 14%).

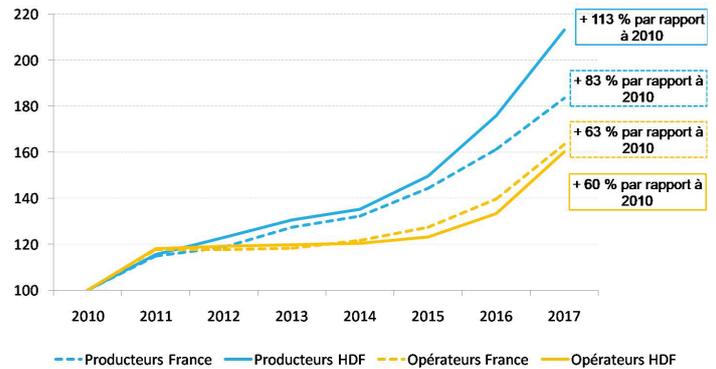
La consommation de produits bio poursuit sa croissance

Même si, en moyenne, ils ne représentent que 4,4% de l'alimentation à domicile (mais 30% pour les œufs), les produits biologiques sont de plus en plus plébiscités par les consommateurs. En 2017, le marché des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est estimé à 8,4 milliards d'euros (soit une hausse de 17% par rapport à 2016).

Mais ce marché en pleine croissance n'échappe pas aux mécanismes en œuvre dans l'agriculture traditionnelle. Au cours des dernières années, les GMS se sont adaptées à la demande du consommateur et ont pris de plus en plus de place par rapport aux autres circuits de distribution (magasins spécialisés, vente directe du producteur, artisans-commerçants...). Ainsi en 2017, pour la première fois, l'offre des GMS se développe plus vite

Boostée par une demande dynamique, la filière bio régionale se développe

Evolution du nombre de producteurs et d'opérateurs dans les Hauts-de-France et en France de 2010 à 2017 (Base 100 : 2010)



Source : Agence Bio, Traitement CDA NPDC

que pour les autres circuits de distribution : elle représente aujourd'hui 46% des parts du marché bio.

32 600 hectares en agriculture biologique dans les Hauts-de-France dont 11 200 en cours de conversion.

Avec une croissance de 20% des surfaces certifiées bio, la région se classe comme l'une des plus dynamiques en 2017. L'Aisne est le département qui connaît l'évolution la plus importante entre 2016 et 2017 (+ 40,6% de surfaces bio). Toutefois c'est le Nord (suivi de l'Oise), qui avec près de 7 200 hectares certifiés bio (auxquels s'ajoutent 3 600 hectares en cours de conversion), reste en tête des départements avec le plus grand nombre d'hectares dédiés à l'agriculture biologique.

Malgré cette croissance plutôt dynamique, la région reste relativement peu spécialisée en bio par rapport à la moyenne française. En effet, les Hauts-de-France représentent 2% des exploitations et 1,7% des surfaces agricoles bio en France loin derrière des régions comme l'Occitanie ou l'Auvergne-Rhône-Alpes (plus du tiers de l'ensemble des surfaces agricoles bio en France à elles deux). En revanche pour l'agriculture dans son ensemble, la région compte pour 6% des exploitations et 7,5% des surfaces agricoles françaises. A noter, 6% des opérateurs français bio sont localisés dans les Hauts-de-France. La région est d'ailleurs la seule avec l'Île-de-France à compter plus d'opérateurs de l'aval de la filière bio que de producteurs bio.

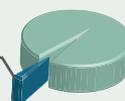
Les chiffres de l'agriculture biologique régionale

Hauts-de-France



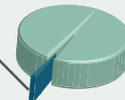
874 exploitations en production BIOLOGIQUE

3,5% des exploitations régionales



32 607 hectares en production BIOLOGIQUE

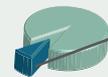
1,4% de la SAU régionale



France

36 691 exploitations en production BIOLOGIQUE

8,6% des exploitations nationales



1 744 milliers d'hectares en production biologique

6% de la SAU nationale



Source : SAA 2016, Agence Bio, traitement CA NPDC

Économie

Les Hauts-de-France au top des investissements créateurs d'emplois, selon le 11^{ème} rapport annuel d'IBM Global Services. Les Hauts-de-France sont classés premiers ex.aequo avec l'Île de France pour l'année 2017. La région se place même devant pour les emplois créés par des investisseurs étrangers pour un million d'habitants : 900 emplois contre 443 emplois pour un million d'habitants.

Emploi-Formation

Le marché de l'emploi en légère croissance dans la région. Selon le baromètre de l'emploi HelloWork, le nombre d'emplois aurait enregistré une hausse de 4% sur le 3^e trimestre 2018, soit + 19% depuis le début de l'année. Si les départements de l'Oise, du Pas-de-Calais et du Nord sont en augmentation, ceux de l'Aisne et de la Somme connaissent un léger recul. Par ailleurs, le secteur le plus porteur reste l'industrie.

Les Hauts-de-France, en tête pour l'apprentissage. Selon le baromètre de ISM-MAAF, la région est la 1^{ère} région pour la progression du nombre d'apprentis sur les 2 dernières années, notamment grâce à l'artisanat qui compte plus du tiers des apprentis de la région (36%).

Industrie

Chiffre d'affaires et rentabilité historique pour Bonduelle : plus de 2,7 Md€ contre près de 2,3 Md€ en 2016-2017 (+ 21%). Cette forte évolution qui s'inscrit dans un contexte de consommation peu porteur en Europe et aux Etats Unis, et en amélioration lente en Europe orientale, repose principalement sur la consolidation de l'activité de la société américaine Ready Pac Foods acquise au printemps 2017.

Redressement judiciaire pour Nord Pulvé (62). Le petit fabricant de pulvérisateurs agricoles, implanté à Campagne-Lès-Hesdin (15 salariés), a été contraint à déclarer un état de cessation de paiements.

Filières

Protéines végétales : Roquette acquiert un atelier d'extrusion aux Pays-Bas. Cette acquisition s'inscrit pleinement dans la stratégie du groupe qui a pour objectif de devenir le 1^{er} fournisseur de protéines végétales texturées au monde.

Sucre bio : Tereos prépare le terrain. En 2019, la sucrerie d'Attin sera le 1^{er} site du groupe à recevoir et transformer des betteraves d'agriculture biologique. La phase de test de septembre ayant été jugée concluante, les 2 variétés de betteraves seront ainsi traitées dans différents espaces. Un appel d'offres destiné aux exploitants de la Coopérative Tereos susceptibles de produire en bio sera prochainement lancé.

Pomme de terre : le géant belge Lamaire débarque à Dunkerque. Afin de maîtriser sa logistique et de bénéficier de conditions de transport plus favorables, le plus gros exportateur belge de PdT, via sa filiale française 24H Frost, a décidé de s'implanter dans le port ouest de Dunkerque pour y construire et y exploiter, sur 6 000 m², son propre entrepôt. L'embauche de 5 à 7 personnes est prévue.

Machinisme agricole : le nouveau site AGCO garantit 103 emplois, en complément des 2 200 salariés de ses sites beauvaisiens existants. Le constructeur américain va inaugurer un nouveau site de 30 000 m² dans la ZAC de Beauvais (60), destiné au stockage, sur une surface de 8 ha et dont le coût est estimé à 10 M€.

Lin : Opalin augmente de 30% sa capacité de teillage de lin. Implantée au Parcq (62), la coopérative vient de moderniser l'une de ses trois unités de teillage du lin et prévoit de passer de 30 à 40 salariés.

Innovation

Des colliers connectés pour les bovins prochainement commercialisés par Lituus (Lille). Basée à l'incubateur AgTech d'Euratechnologies depuis avril 2018, la start-up propose une solution fournissant des données en temps réel sur le cycle de reproduction et la santé des animaux. La commercialisation est prévue cet automne, d'abord sous forme de test. La fabrication sera assurée en France pour la 1^{ère} série.

Euralimentaire (Lomme, 59) accélère son développement. Une plateforme logistique optimisée devrait voir le jour d'ici le second semestre 2019 afin de renforcer le rôle du Marché d'intérêt national dans la livraison du dernier kilomètre. Efresh, une place de marché en ligne, est également en projet et permettrait de livrer l'ensemble des commerçants et artisans des métiers de bouche de la métropole en deux heures. Enfin, la construction d'un hôtel d'entreprises est envisagée, pour permettre le développement des start-up.

Financements

Un appel à projets pour la transition énergétique de l'Afrique. Le Conseil Régional Hauts-de-France vise l'objectif de faire émerger les projets durables et innovants des acteurs de la région qui participent à la transition énergétique en Afrique. Date prévisionnelle de l'appel à projets : fin 2018.

Projet de loi de finances 2019 : lancement d'un fonds de transition agricole public-privé. Dotée de 600 M€ sur 5 ans, l'initiative pour la transition agroécologique permettra de soutenir les agriculteurs dans leurs investissements de modernisation liés aux plans de filière issus des Etats généraux de l'alimentation (Egalim). Cette somme serait apportée par les institutions bancaires (480 M€), les investisseurs privés (70 M€), l'Etat (30 M€) et un redéploiement de crédits de 20 M€ pour une assistance technique couvrant la structuration des projets, l'accompagnement individuel des agriculteurs et les démarches d'innovation et d'apprentissage collectif.

PAC2020 : reportée à 2023 ? Dans son projet de rapport de 450 amendements, la rapporteure du Parlement européen, Esther Herranz Garcia préconise de reporter l'entrée en application de la prochaine réforme à 2023. Sur le fond, elle souhaite un renforcement des éléments communs de la PAC avec un minimum de 70% des paiements directs alloués au soutien du revenu de base. Elle suggère de rendre obligatoire le plafonnement des aides à un seuil décidé par les Etats supérieur à 100 000 €. Autres propositions : la suppression de l'outil pour la durabilité des nutriments dans le cadre de la nouvelle conditionnalité renforcée, l'exemption de contrôle de cette conditionnalité pour les agriculteurs bio, les petits producteurs et ceux des régions ultrapériphériques, ou encore le maintien des soutiens couplés à leur niveau actuel.

Développement durable

7 nouveaux territoires démonstrateurs de la 3^{ème} Révolution Industrielle (Rev3) : ville de Roubaix (59), Valenciennes Métropole (59), Pays de Saint Omer (62), la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (59), Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (02), Communauté de Communes de l'Oise Picarde (60), Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (02). Au total, ce sont maintenant 14 territoires intégrés à ce réseau pour bénéficier d'un espace d'échange pour partager les bonnes pratiques, développer les conditions d'accélération de la montée en puissance des projets Rev3 et valoriser leur territoire et leurs réalisations.